

Questions orales

L'hon. David Colletette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, c'est au tribunal, et non pas au ministre de la Défense nationale, qu'il appartient de répondre à la question soulevée par le chef de l'opposition.

Comme je l'ai dit hier, si le major Armstrong ou tout autre membre des Forces armées canadiennes a des preuves pouvant se rapporter à l'une de ces affaires, il devrait les mettre à la disposition de la police militaire chargée des enquêtes.

L'une d'elles a été rouverte il y a quelque temps, relativement aux photographies, et l'autre concerne des événements liés aux allégations de dissimulation de la part des Forces armées canadiennes.

J'inviterais le major Armstrong et toute autre personne visée à produire ces preuves, et il appartiendra alors aux tribunaux de juger si elles sont recevables.

* * *

[Français]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT-JEAN

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales.

Le maire de Saint-Jean a rendu publics les éléments de sa proposition permettant une transition graduelle pour le Collège militaire de Saint-Jean qui deviendrait une institution civile de niveau universitaire. Il prévoit en conséquence un transfert progressif des effectifs des élèves-officiers vers Kingston et je le cite: «Il ne faut pas de fermeture sauvage, mais une fermeture civilisée.»

Maintenant qu'il a en sa possession la proposition du maire de Saint-Jean et que cette proposition a l'appui du gouvernement du Québec, le ministre entend-il reprendre les discussions sur la fermeture du Collège de Saint-Jean, d'autant plus que les baraquements de Kingston ne sont pas en état de recevoir les élèves-officiers de Saint-Jean?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, la proposition du maire de Saint-Jean contient deux éléments avec lesquels nous sommes d'accord. Le premier, c'est qu'il est essentiel de démilitariser le Collège de Saint-Jean et d'en faire une institution d'éducation mixte; le deuxième, c'est que nous avons besoin d'une période de transition.

Or, nous avons à présent une entente qui comporte une période de transition de cinq ans et qui garde une présence militaire qui va varier entre 100 et 200, avec ceux qui vont prendre des cours de langue, pour la période de cinq ans, et un montant de 5 millions de dollars par année, totalisant 25 millions sur cinq ans, pour la période de transition.

Nous croyons, par conséquent, que même si certains des arguments du maire de Saint-Jean sont corrects, notre entente du 19 juillet qui a été signée entre le gouvernement du Québec et le Canada comporte une meilleure période de transition et répond mieux aux besoins de la communauté de Saint-Jean et de la continuation du collège.

• (1425)

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le ministre a dit à plusieurs reprises que la transition se ferait sans problème. Comment le ministre peut-il continuer de prétendre que le transfert des activités du Collège militaire royal de Saint-Jean vers Kingston se fera sans problème, alors que seulement 20 des 250 employés du Collège militaire royal de Saint-Jean acceptent d'être transférés à Kingston?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, l'honorable député semble oublier qu'il y a déjà des cours bilingues à Kingston et qu'il y a déjà des professeurs et des élèves francophones à Kingston. En fait, 17 p. 100 de la population étudiante de Kingston est formée de francophones. Cette année, tous les cours deviendront bilingues et, d'ici quelques années, tous les enseignants seront bilingues eux aussi. Par conséquent, il n'y a pas de problème au plan du bilinguisme, ni quant à la capacité d'accueil, dans le transfert des activités militaires à Kingston.

* * *

[Traduction]

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, nous avons entendu, au cours des dernières semaines, des allégations de querelles internes, d'intimidation, de corruption et de trafic d'influence au sein de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Les allégations les plus accablantes viennent maintenant de William Bauer, ancien ambassadeur et défenseur des droits de la personne, qui, dégoûté de ce qu'il voyait, a démissionné de la commission en mars dernier.

Selon cet éminent Canadien, l'indépendance et l'efficacité de la CISR sont rongées par les pressions constantes qu'exercent les groupes de lobbying légal et d'intervention, autrement dit, ceux-là mêmes qui sont susceptibles de profiter du système.

Le ministre reconnaît-il que l'analyse de M. Bauer est juste et peut-il nous dire quelle est sa position sur le fait que les groupes d'intervention et de lobbying légal peuvent exercer une influence indue et profiter des activités de la CISR?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu, hier, au leader du Parti réformiste que si lui ou un autre député de son parti disposait d'éléments de preuve quant au trafic d'influence, à la CISR ou ailleurs, il suffirait d'appliquer les dispositions du Code criminel. Au lieu de répéter ces allégations, il devrait fournir des preuves.